



Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde

**Assurance Statutaire
Contrat Groupe 2026-2029
(1er Janvier 2026 – 31 décembre 2029)**

www.cdg33.fr

Assurance Statutaire - Contrat Groupe 2026-2029



Le contrat-groupe permet aux collectivités adhérentes, dans un esprit de mutualisation des risques, d'assurer leurs obligations statutaires, et de bénéficier de conseils et d'accompagnement dans la prévention de l'absentéisme.

- Assurance de l'employeur

- Remboursement des salaires versés aux agents absents pour raison de santé



Assurance Statutaire - Contrat Groupe 2026-2029

Pourquoi s'assurer ?

- Obligation des employeurs territoriaux à l'égard de leur personnel (code général de la Fonction Publique).
 - ✓ supporter le paiement des risques encourus liés à l'absentéisme pour raison de santé.
 - ✓ les employeurs peuvent décider d'être leur propre assureur. Cependant, compte tenu des risques financiers très importants, il semble indispensable qu'elles souscrivent une assurance.
- L'assurance évite à l'employeur d'avoir à supporter des dépenses imprévisibles importantes en cas d'évènement fortuit.

Assurance Statutaire - Contrat Groupe 2026-2029



Quels sont les risques qui peuvent être assurés ?

- Décès
- Accident de service et de maladie professionnelle
- Maladie Ordinaire, Temps Partiel Thérapeutique, Longue Maladie, Maladie de Longue Durée, Grave Maladie, disponibilité
- Maternité, Paternité, Adoption



Assurance Statutaire - Contrat Groupe 2026-2029

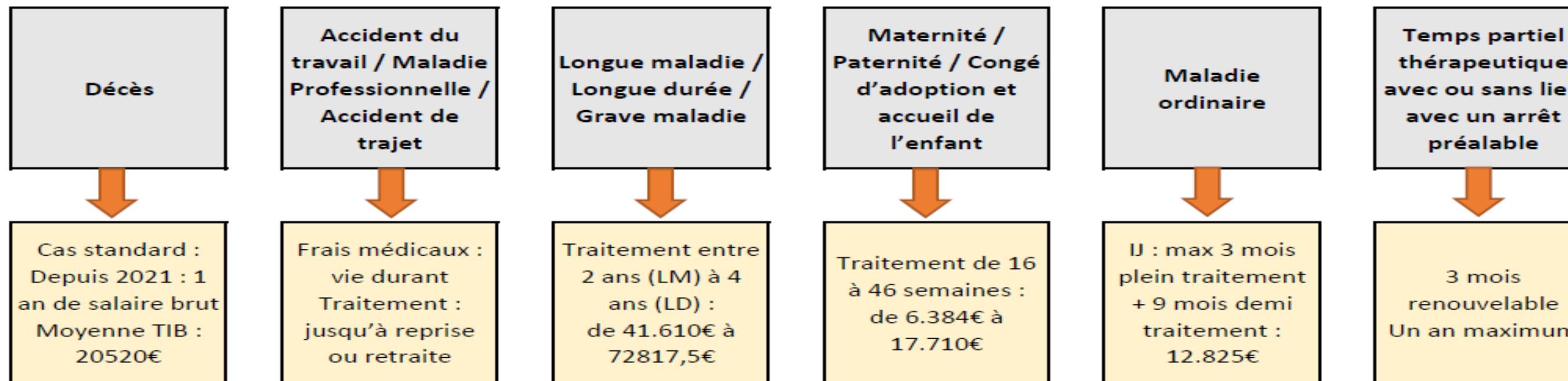


Quels sont les enjeux financiers d'une assurance statutaire ?



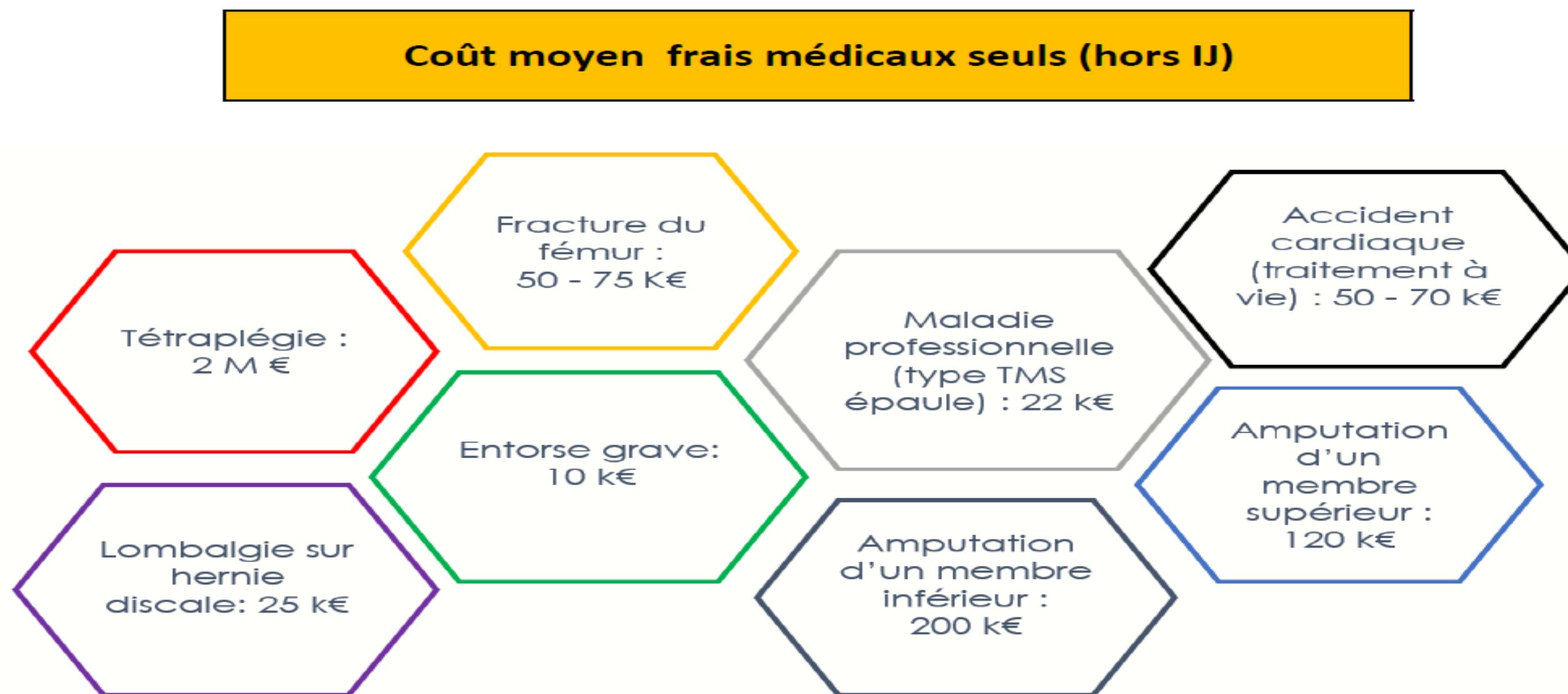
ASSURANCES DES EMPLOYEURS Risque Statutaire

Enjeu financier avec indemnité journalière assurance de 57€ (moyenne TIB/jour)



Assurance Statutaire - Contrat Groupe 2026-2029

Quels sont les enjeux financiers d'une assurance statutaire ?



Source : Sofaxis

Assurance Statutaire - Contrat Groupe 2026-2029



Exemples

Accident de service :

- Un agent, en voulant déplacer une armoire de rangement dans l'atelier municipal, a fait un faux mouvement et a une entorse du poignet : 171 jours d'arrêt. **Coût en indemnités journalières : 9 138 € et frais de soins : 1 315 €**

Maladie professionnelle :

- Un agent suite à des mouvements répétitifs a une scapulalgie de l'épaule droite et une épicondylite du coude droit (Troubles MusculoSquelettiques) : 366 jours d'arrêt. **Coût en indemnités journalières : 19 881 € et en frais de soins : 3 339 €**



Assurance Statutaire - Contrat Groupe 2026-2029



Absentéisme en Gironde (Source CNP Assurances)

En 2023 dans les collectivités affiliées à votre centre de gestion :

- La part du temps perdu en raison des absences est de 11.5 %, ce qui représente 932 agents absents sur toute la période considérée.

- 49.0 % des agents employés des collectivités affiliées à votre centre de gestion, se sont arrêtés au moins une fois.

- Les absences représentent 72.6 arrêts pour 100 agents employés.

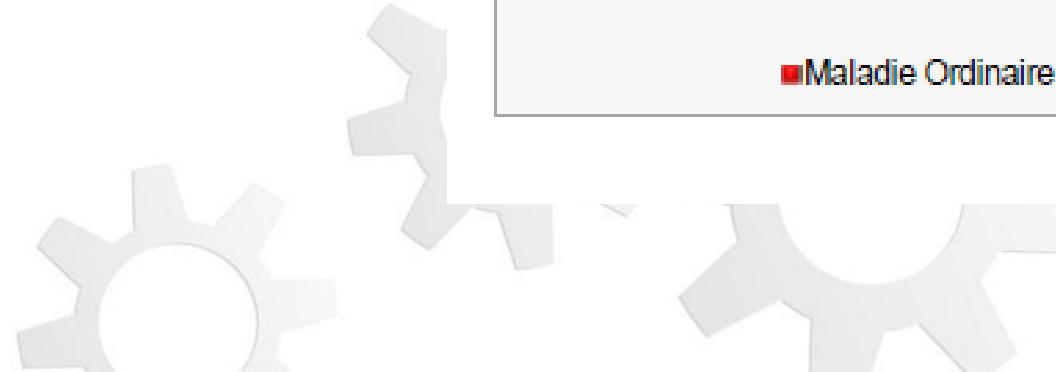
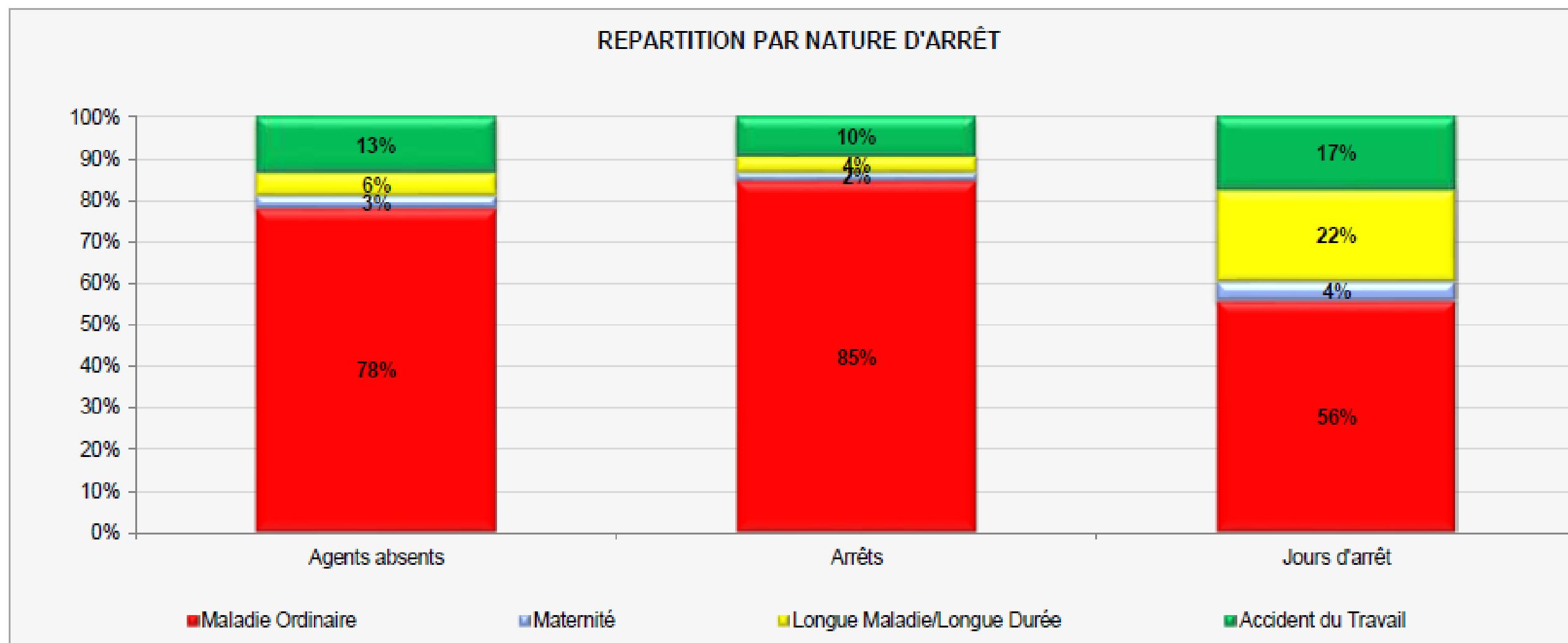
- Hors maternité, la part du temps perdu en raison des absences est de 11.0 %, ce qui représente 890 agents absents sur toute la période considérée.



Assurance Statutaire - Contrat Groupe 2026-2029



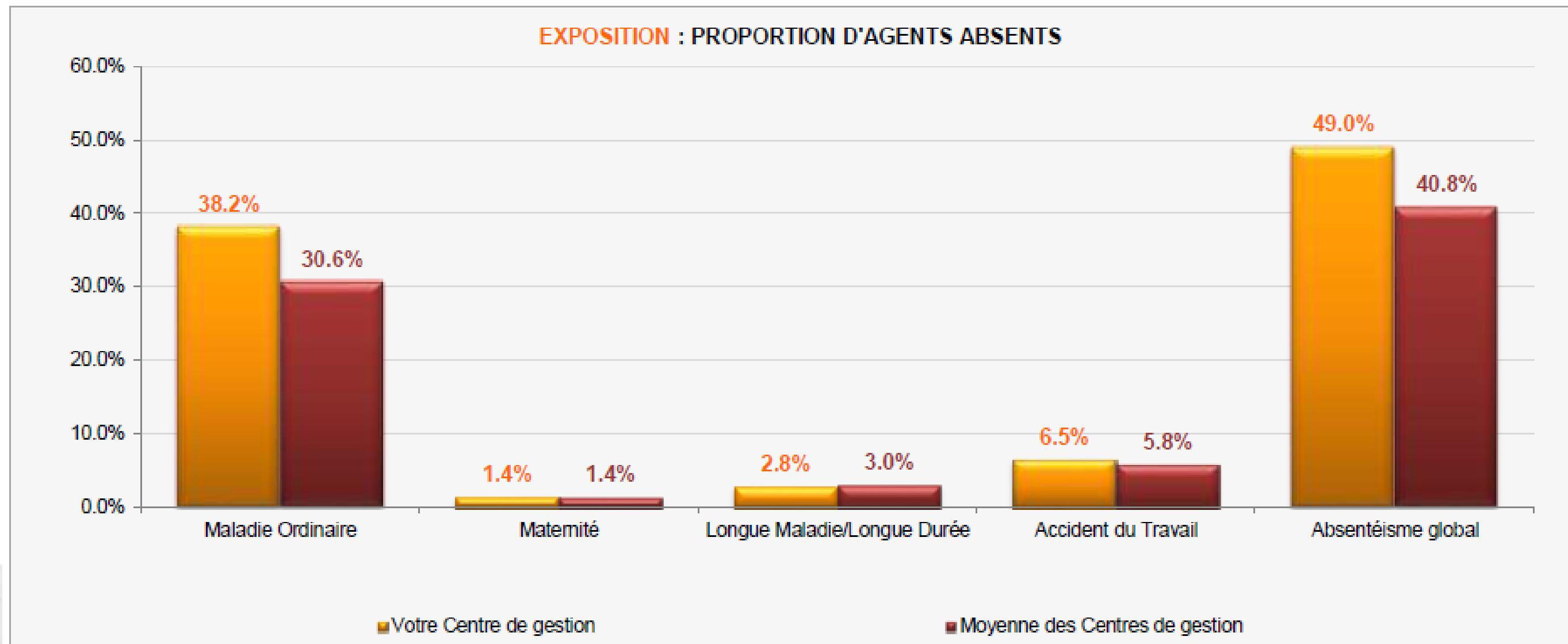
Absentéisme en Gironde (Source CNP Assurances – année 2023)



Assurance Statutaire - Contrat Groupe 2026-2029



Absentéisme en Gironde (Source CNP Assurances – année 2023)



Assurance Statutaire - Contrat Groupe 2026-2029



Le rôle du Centre du Gestion ?

- En application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (art. 26), les centres de gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant.
- En application du code la commande publique, le CDG33 va engager une consultation sous la forme d'un appel d'offres se faisant accompagner par un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé dans ce type de consultations.
- Le CDG33 propose ce système de couverture sous la forme d'un contrat-groupe auquel toute collectivité peut adhérer



Assurance Statutaire - Contrat Groupe 2026-2029



LA METHODE :

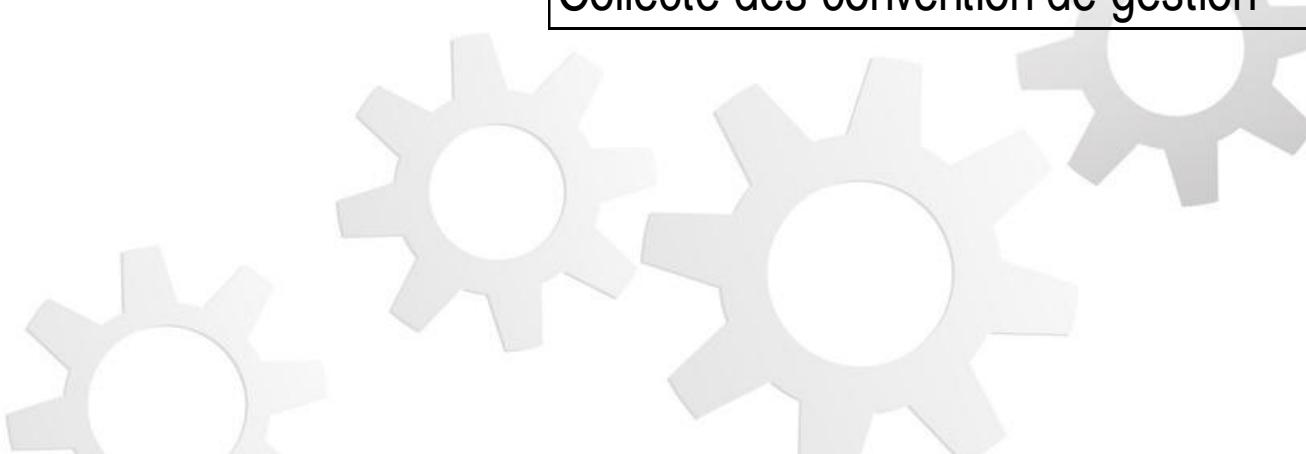
- Cahier des charges réalisé en partenariat avec le cabinet Risk Partenaires
- Consultation réalisée par le CDG33 conformément aux règles de la commande publique
- Le CDG33 demandent à CNP Assurances les statistiques des employeurs adhérents à la convention de gestion du CDG
- Couverture complète conforme aux obligations financières découlant du statut
- Taux mutualisés – Sécurité financière
- Interlocuteur de proximité dédié

Assurance Statutaire - Contrat Groupe 2026-2029



Le calendrier :

Envoi courrier information aux collectivités	lundi 10 février 2025
Collecte des coupon-réponses	23 mars 2025 dernier délai
Collecte des mandats des collectivités supérieures au seuil	Mi-février => 31 mars 2025
Collecte des relevés de sinistralité des collectivités supérieures au seuil et inférieures au seuil	Mi-février => 31 mars 2025
Lancement publicité (la publicité peut être lancé avant réception des mandats)	lundi 3 mars 2025
CAO et Conseil d'Administration	mercredi 25 juin 2025
Notification attributaire (attente de 11 jours francs)	lundi 7 juillet 2025
Information possible des collectivités	mardi 8 juillet 2025
Collecte des délibérations d'adhésion au contrat groupe	2ème semestre 2025
Collecte des convention de gestion	2ème semestre 2025



Assurance Statutaire - Contrat Groupe 2026-2029



Documents à votre disposition :

- COUPON-RÉPONSE ASSURANCE STATUTAIRE 2026 – 2029
- Modèle de délibération pour les collectivités de 20 agents CNRACL et plus
- Modèle type de demandes de statistiques
- Fichier de données statistiques employeurs de 20 agents et plus



Assurance Statutaire - Contrat Groupe 2026-2029

Zoom sur le fichier de données statistiques employeurs de 20 agents et plus (*concerne les employeurs qui n'étaient pas en convention de gestion avec le CDG 33 et ceux qui souhaiteraient avoir de nouvelles garanties*) :

- Le réclamer au service assurance par mail à assurances@cdg33.fr

STATISTIQUES ABSENTEISME - AGENTS CNRACL - CDG 33									
NOM COLLECTIVITE : PERSONNE A CONTACTER ET Date de remplissage du tableau :									
Données en cours									
<small>Demandez en cours : les données présentent les données des arrêts compris entre le 01/01 et le 31/12 de chaque année. AVERTISSEMENT : toutes les cases doivent être remplies, en cas d'absence de sinistre, mettez "0" dans la case.</small>									
2020	Num. arrêteur / courtier :								
2021	Num. arrêteur / courtier :								
2022	Déclaré								
	accident de service & maladie								
	contracté en service Indemnité								
	accident de service & maladie								
	contracté en service Fraimédicaux								
2023	Déclaré								
	accident de service & maladie								
	contracté en service Indemnité								
	accident de service & maladie								
	contracté en service Fraimédicaux								
2024	Déclaré								
	accident de service & maladie								
	contracté en service Indemnité								
	accident de service & maladie								
	contracté en service Fraimédicaux								
<small>*Montant le dommage par l'assureur (si aucun) et frais médicaux versés (y compris si aucun)</small>									
<small>**CO : dépense d'office pour maladie, TPT : temps partiel thérapeutique</small>									
<small>***Nombre d'absentement : un cas de rechute au sein d'une même période n'est compté qu'une fois</small>									
Modalités de déclaration des sinistres par la Collectivité									
OUI / NON									
Toujours arrêté à déclarer à l'assureur (y compris cas où franchise n'a pas été franchie)									
Seule(s) arrête(s) à la franchise sans déclarer									
Les arrêts à la franchise sans déclarer de manière aléatoire à l'assureur									
Environnement contrat									
Num de l'assureur ET du courtier (si présent)									
Numéro d'assureur CNRACL assureur : Montant de la masse salariale assurée et détaillé (IB, NBI, SFT...); Garanties et franchises**** assureur (Ex: Déchr, AT/MP, LM/LD, MO, MAT). Franchise déprésenter pour chaque risque concerné :									
Environnement contrat									
Num de l'assureur ET du courtier (si présent)									
Numéro d'assureur CNRACL assureur : Montant de la masse salariale assurée et détaillé (IB, NBI, SFT...); Garanties et franchises**** assureur (Ex: Déchr, AT/MP, LM/LD, MO, MAT). Franchise déprésenter pour chaque risque concerné :									
Environnement contrat									
Num de l'assureur ET du courtier (si présent)									
Numéro d'assureur CNRACL assureur : Montant de la masse salariale assurée et détaillé (IB, NBI, SFT...); Garanties et franchises**** assureur (Ex: Déchr, AT/MP, LM/LD, MO, MAT). Franchise déprésenter pour chaque risque concerné :									
<small>**** y compris les franchises plafonnante des indemnités/jours alloués</small>									
Signature collectivité / établissement :									

Assurance Statutaire - Contrat Groupe 2026-2029



FOIRE AUX QUESTIONS

Si on décide de se joindre à l'appel d'offre CDG, est-il possible de conclure le contrat au 1^{er} janvier 2027 et non au 1^{er} janvier 2026 ?

- Collectivités de moins de 20 agents = entrée/sortie du dispositif à tout moment (échéance)
- Collectivités de 20 agents et plus = adhésion au 1^{er} janvier 2026 pour 4 ans, résiliation possible en cours de contrat selon disposition contractuelle

Nous avons environ 40 agents dont 17 agents CNRACL, une délibération est elle nécessaire ?

- Collectivités de moins de 20 agents CNRACL = coupon réponse
- Collectivités de 20 agents CNRACL et plus = coupon réponse et délibération donnant mandat



Assurance Statutaire - Contrat Groupe 2026-2029



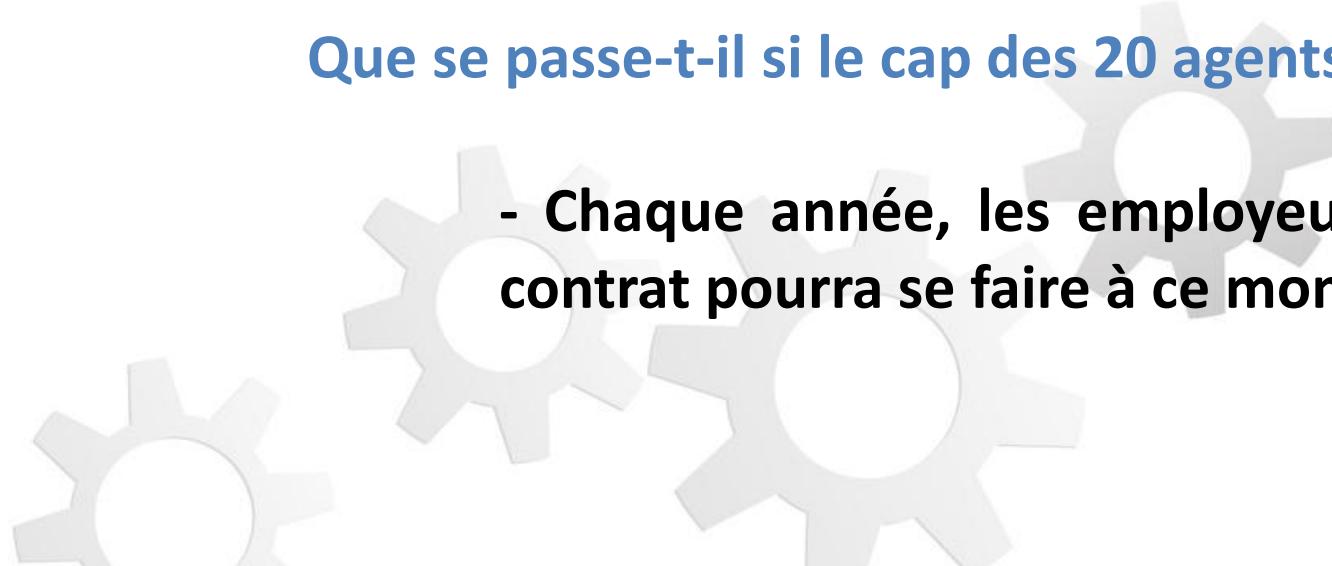
FOIRE AUX QUESTIONS

Collectivités en convention de gestion CDG qui ne souhaitent pas adhérer au contrat groupe, comment cela va-t-il se passer ?

- La convention cadre avec CNP assurances avait une échéance au 31/12/2024, un avenant à cette convention couvre l'année 2025, les employeurs qui ne souhaitent pas intégrer le contrat groupe 2026-2029, auront une gestion directe avec CNP Assurances
- Toutes les conventions de gestion CDG/Collectivités seront résiliées au 31/12/2025.
- Une nouvelle convention de gestion CDG/Collectivités sera mis en place au 1^{er} janvier 2026 selon les résultats du marché public.

Que se passe-t-il si le cap des 20 agents CNRACL est dépassé pendant la durée du contrat ou vice versa ?

- Chaque année, les employeurs vont déclarer leur base de l'assurance en janvier, la révision du contrat pourra se faire à ce moment là avec l'assureur selon le marché conclu.



Assurance Statutaire - Contrat Groupe 2026-2029

FOIRE AUX QUESTIONS

Peut-on faire une résiliation provisoire de notre contrat actuel auprès de notre assureur 6 mois avant pour s'assurer d'être couvert quel que soit le résultat du marché ?

- Risqué, votre assureur actuel peut mettre fin à votre contrat dans ce cas-là.

Quelles sont les modalités de résiliation pour les collectivités de moins de 20 agents, adhérentes à CNP Assurances ?

- résiliation 2 mois avant la fin du contrat (conditions générales CNP Assurances) par lettre ou mail

Tableau de données statistiques :

Collectivités adhérentes convention CDG/Cnp Ass = compléter uniquement pour les sinistres non assurés à ce jour et souhait d'assurer ces sinistres sur nouveau contrat exp Maladie ordinaire non assurée et souhait de l'assurer dans le nouveau contrat

Collectivités non adhérentes convention CDG/CNP = compléter l'intégralité du tableau



Assurance Statutaire - Contrat Groupe 2026-2029



FOIRE AUX QUESTIONS

Nous avons un contrat en cours auprès d'une autre assurance, jusqu'au 31 décembre 2026, peut-on l'arrêter ?

Vous devez vérifier les termes de votre contrat en cours pour connaître les délais de résiliation

Pour les collectivités de moins de 20 agents CNRACL qui ne sont pas CNP Assurances mais chez un autre assureur, est-ce qu'on vous envoi seulement le coupon réponse ou est-ce qu'on ajoute les données statistiques ?

Coupon réponse et état de sinistralité et statistiques si vous souhaitez assurer un nouveau risque

Nous sommes actuellement en direct avec une assurance pour les agents cnracl et avons un sinistre en cours pour une maladie professionnelle, est-ce possible d'adhérer à votre convention pour ces agents en 2026 ?

Oui, vous pouvez résilier votre contrat en cours même s'il y a des sinistres déclarés pour prendre un nouveau contrat



Assurance Statutaire - Contrat Groupe 2026-2029



FOIRE AUX QUESTIONS

Qu'avez-vous prévu d'indiquer dans le cahier des charges pour cet appel d'offre ? Sur quels critères ferez-vous votre choix d'opérateur ?

Le cahier des charges est en cours de construction, il est trop tôt pour répondre à ce type de question.

Nous sommes conventionnés avec vous pour la gestion administrative du contrat assurance statutaire CNP. Cette gestion s'arrête-t-elle si nous ne souscrivons pas au contrat groupe ?

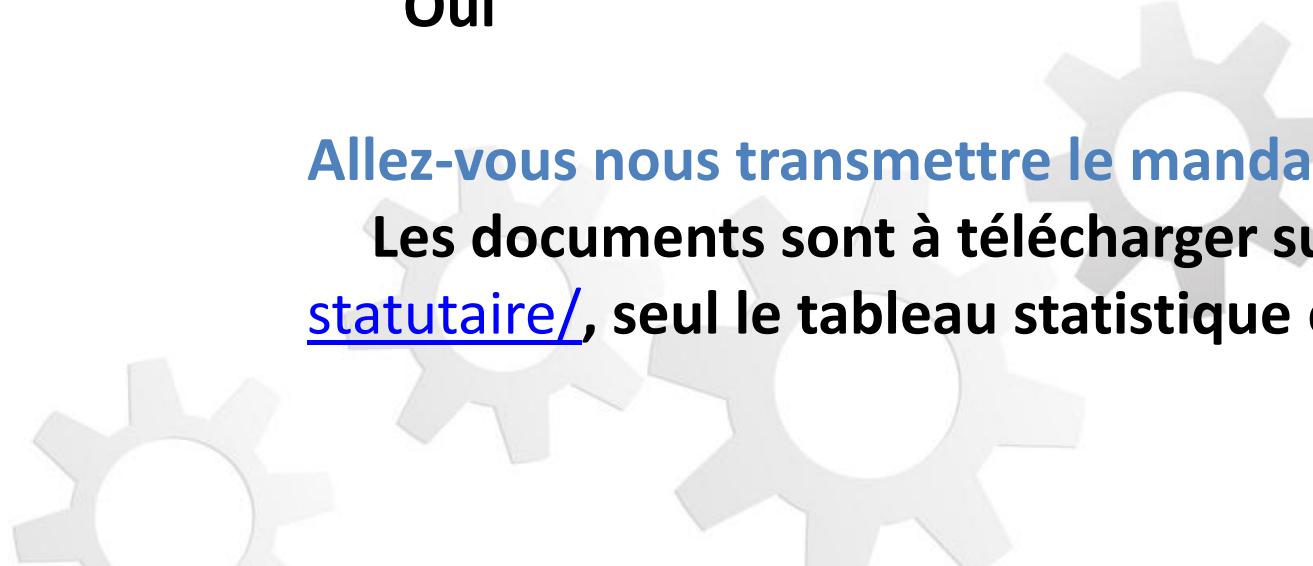
Oui, vous serez alors en gestion directe avec CNP Assurances à compter du 1er janvier 2026.

Actuellement à la CNP, devons-nous résilier ce contrat si nous adhérons au contrat groupe ?

Oui

Allez-vous nous transmettre le mandat pour que nous puissions vous le renvoyer ?

Les documents sont à télécharger sur le site du CDG <https://www.cdg33.fr/sante-et-prevention/assurance-statutaire/>, seul le tableau statistique est à demander au service assurance statutaire par mail selon le besoin.





Assurance Statutaire - Contrat Groupe 2026-2029



Les coordonnées du service assurance statutaire

assurances@cdg33.fr

05 56 11 94 36 choix 1

Où trouver les informations ?

<https://www.cdg33.fr/sante-et-prevention/assurance-statutaire/>



Contacts

Service

....

????@CDG33.FR

TÉLÉPHONE



Informez-
vous

WWW.CDG33.FR



Abonnez-
vous

[SUR LINKEDIN](#)